

Assemblée municipale du 7 juin 2010

L'assemblée municipale a réuni à peine plus de 2 % des ayants droit...

Rares, mais quasi unanimes

30 citoyens, sur 1138 ayants droit, ont pris part lundi soir à l'assemblée municipale dite des comptes. Laquelle a suivi en tous points, et au pas de charge - en un tour d'horloge, pas plus - les propositions de l'Exécutif.

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 mars dernier a été approuvé, qui n'avait suscité aucune remarque durant sa publication.

Présentés par le conseiller municipal Marc Moser, les comptes 2009 de la communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon ont été approuvés unanimement et sans la moindre remarque. Ils bouclent sur un total négatif de quelque 745'000 francs (929'281 francs de charges et 183'774 de revenus), réparti entre les communes membres au pro rata des nombres d'élèves et d'habitants. Avec 70 élèves (sur 199), Sonceboz assume ainsi 27,95 % de cet excédent de charges, soit quelque 208'300 francs.

Les comptes municipaux 2009, présentés largement dans ces colonnes voici quelques semaines, n'ont pas suscité davantage de discussion, ni même la moindre question. A relever qu'ils ont été vérifiés pour la première fois par un fiduciaire, qui les a déclarés en ordre.

Rappelons, comme l'a fait Marc Moser, que ces comptes bouclent sur un excédent de revenus brut de quelque 996'900 francs, et net (après dépréciations) de 637'500 francs, ce qui révèle une amélioration de quelque 452'000 francs par rapport au budget. A noter, également, que la dette a passé de 5,5 millions, en 2001, à 2,5 millions, l'an dernier.

Un règlement, à défaut de plus...

Le règlement de l'école à journée continue (EJC) devait être approuvé, et l'a été unanimement lui aussi, même si aucun module ne sera ouvert cet été. Le conseiller municipal Guy Montavon rappelait que si l'enquête préliminaire avait révélé des effectifs suffisants (dix enfants ou plus) pour quasiment tous les modules de garde, les inscriptions définitives, elles, étaient nettement inférieures, puisqu'on atteignait un maximum de 5 inscrits, pour les modules les plus courus...

Une nouvelle enquête sera effectuée au printemps 2011, le règlement entrera en vigueur le 1^{er} août prochain.

Déposé publiquement du 7 mai au 7 juin, ce texte règle notamment la surveillance, assurée par le Conseil municipal, également chargé d'engager le personnel, tandis que la direction opérationnel reviendra à un(e) directeur. Cette EJC est destinée aux enfants scolarisés à Sonceboz, depuis la première année de jardin d'enfants à la 6^e année obligatoire. Les élèves de 7^e, 8^e et 9^e années, qui sont scolarisés à Corgémont, bénéficieront de l'EJC mise sur place - lorsque le besoin s'en fera sentir - dans cette dernière localité.

Un nouveau règlement sur la taxe de séjour a passé la rampe facilement aussi, qui remplacera le texte datant de 1963 et jugé désuet. Paul-André Jeanfavre, maire, présentait cet texte en soulignant que chaque hôte de la localité (donc toute personne y séjournant sans y être domicilié) y sera assujéti à la taxe, la propriété foncière n'en libérant personne. Les nuitées en hôtel ou motel seront facturées de 1 à 3 francs dès 16 ans révolus. Les propriétaires de résidences secondaires seront assujéttis à des taxes forfaitaires annuelles: 50-200 francs pour un deux pièces; 75-215 francs pour 3 pièces; 85-250 pour 4 pièces et plus; 50-150 francs pour une caravane ou un camping car.

Le produit net de cette taxe sera versé intégralement à la commission d'embellissement et d'animation, pour des tâches spéciales.

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

«Carnets d'épargne»

Des financements spéciaux - un genre de «carnet d'épargne» réservé à un objet précis – ont été approuvés, qui sont destinés respectivement à l'entretien des installations de tir de La Vignerole, à l'assainissement des mêmes installations, ainsi qu'à la crèche municipale. Ce dernier financement spécial, rétroactif au 31 décembre dernier, est alimenté par le «surplus» résultant de la différence entre les coûts normatifs réels et ce que verse le canton au titre de la répartition des charges; le Conseil municipal ne veut pas que ces montants soient «noyés» dans le ménage communal, mais qu'ils servent au bien-être des enfants, éventuellement au personnel de la crèche.

C'est sans discussion, enfin, que l'assemblée a approuvé les modifications apportées au règlement sur le financement spécial relatif au programme communal d'occupation des chômeurs et, désormais, également des requérants d'asile.

Les conseillers municipaux Daniel Jeanfavre et René Rimaz ont présenté ensuite deux arrêtés de comptes, concernant la réfection de la partie Est de la rue de l'Envers (une facture de 293'000 francs, pour un crédit de 300'000 francs voté en 2008), et le remplacement de la conduite d'eau à la rue du Droit (196'600 francs, pour un crédit de 200'000 francs).

Dans les chiffres et presque dans les temps

Le maire a profité de cette assemblée pour fournir des informations fraîches sur le chantier de la rue des Prés 5, qui en est à sa phase 1. Il a annoncé notamment que les travaux ont pris trois semaines de retard sur la planification, ceci en raison des conditions météorologiques, les températures trop basses ayant bloqué la maçonnerie. On espère bien, cependant, parvenir à respecter le délai d'entrée du jardin d'enfants dans ses nouveaux locaux, à savoir le 18 août prochain.

Paul-André Jeanfavre a par ailleurs précisé que les énergies renouvelables seront utilisées tant que faire se peut, une pompe à chaleur ayant été installée, grâce à l'autorisation de plonger dans le puits du Sester, ainsi que des panneaux solaires. La chaudière à mazout complètera, dans les périodes à fort besoin en énergie de chauffage.

Un système de clés à puce, programmables depuis l'administration municipale, sera installé à l'entrée de la halle, ajoutait le maire, non sans souligner que si des options nouvelles ont été prises en cours de route, on demeure cependant toujours dans le cadre du crédit voté.

Merci aux sociétés !

Saluant le travail important fourni par les membres de la commission de construction, Paul-André Jeanfavre adressait surtout de vifs remerciements aux sociétés et autres groupements utilisateurs de la halle, pour la patience dont ils ont fait preuve. Et d'annoncer que cette halle devait être à nouveau opérationnelle dès mercredi. /cm-de